

Le 05 juin 2020

Monsieur le Maire

A

**Chambre d'agriculture,
Centre régional de propriété forestière,
Institut national de l'origine et de la qualité.**

Nos réf. : 68.FL/FL

Objet. : Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour le territoire de Chéméré : Consultations particulières obligatoires.

P.J. : Dossier de déclaration de projet, arrêté municipal du 27/01/2020 et délibération du 22/01/2019, avis MRAE.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal de CHAUMES-EN-RETZ a décidé, lors de sa séance du 22 janvier 2019, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure relative à la déclaration de projet n°1 emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour la commune déléguée de Chéméré, procédure engagée par arrêté municipal du 27 janvier 2020.

Conformément à l'article L. 112-3 du code rural, vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des pièces relatives au dossier pour avis.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Maire,

Jacky DROUET

